

COMMUNIQUE
COMMISSION NATIONALE COURSE EN LIGNE MARATHON PARACANOË

Vaires sur Marne,
Le 06 juillet 2020,

Championnats de France Minime des régions 2020

Rappel concernant la composition des équipes régionales minime

Règlement 2020 :

Article RP CEL 57.4 - Composition d'une équipe Une équipe est composée au maximum de :

1 K1 H Minime 1 + 1 K1 H Minime 2 + 1 K2 H Minime + 1 K4 H Minime
1 K1 D Minime 1 + 1 K1 D Minime 2 + 1 K2 D Minime + 1 K4 D Minime
1 C1 H Minime 1 + 1 C1 H Minime 2 + 1 C2 H Minime + 1 C4 H Minime
1 C1 D Minime 1 + 1 C1 D Minime 2 + 1 C2 D Minime + 1 C4 D Minime
Soit un maximum de 16 embarcations par équipe et un juge.

Au cas où une région ne peut présenter d'équipage canoë, elle peut intégrer des dames minimes en C2 H Minime et en C4 H Minime.

Article RP CEL 57.5 - Nombre de courses par concurrent

Un compétiteur ne peut participer qu'à deux épreuves de Vitesse et une épreuve de Fond.

Article RP CEL 57.6 - Nombre d'équipes par région

Chaque région (nouvellement définie depuis le 1er janvier 2016) pourra inscrire jusqu'à 4 équipes.

Ce qui implique :

- Chaque région pourra engager 4 équipes.
- Afin de permettre au plus grand nombre de courir, les équipes **ne seront pas obligatoirement complètes**.
- Chaque compétiteur sera inscrit sous **le nom d'une seule équipe pour toute la durée de la compétition**. Il ne pourra pas courir le monoplace pour une l'équipe 2 et l'équipage pour l'équipe 1.
- Une région pourra aligner, par exemple, 4 K1DM1 si elle le souhaite. 1 en équipe 1, 1 en équipe 2, 1 en équipe 3 et 1 en équipe 4.
- Le classement sera établi par équipe et plus avec le bateau ayant obtenu le meilleur résultat donnant des points à l'équipe 1, le second à l'équipe 2...

Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser aux personnes listées ci-dessous :

Contacts

Daniel BONIN – dbonin@ffck.org

Lionel FRAISSE - lfraisse@ffck.org

Patrick MASSON – pmasson@ffck.org